

L'an deux mil onze, le vingt six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M M<sup>mcs</sup> DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, DUMOULIN Roger, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, PARINAUD Charles, DESFOUGERES Francette, TISSIER Roger, BARCAT Jeannette.

Absents : Murielle PINAULT, Laurent PASQUIGNON, Sylvie JOYEUX,  
Madame Jeannette BARCAT est élue secrétaire de séance.

-----  
**Délibération n° 110426.01 : Réforme du schéma de l'intercommunalité**

Monsieur le Maire présente au Conseil les principes de la réforme du schéma de l'intercommunalité en application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant le 31 décembre 2011 par le Préfet, en concertation avec les Communes et leurs groupements et la Commission départementale de coopération intercommunale. La mise en œuvre du schéma débutera dès sa publication par le Préfet, elle devra être achevée avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, date à laquelle tout le territoire national doit être couvert par des « intercommunalités plus cohérentes »

Il fait part du premier schéma départemental proposé le 14 avril par Claude Serra, Préfet de la Creuse, à la Commission départementale de coopération intercommunale : les dix-huit Communautés de Communes et les huit Communes isolées sont rassemblées dans six "patates" délimitant des bassins de vie et dont les contours imprécis se recoupent. Selon la fourchette établie par le préfet, les négociations peuvent mener au maximum de six à dix Communautés de Communes au final.

Monsieur le Maire demande avis au Conseil.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- Estime qu'il y a lieu de proposer un regroupement intercommunal de Communes et groupements de Communes qui présente une configuration interne cohérente en termes de proximité et d'homogénéité, aux objectifs sans concurrence mais avec le souci de complémentarité.
  - Cohérence avec les Communes du Nord du Département du canton de Bonnat, où les objectifs mutualisés au sein des regroupements intercommunaux sont sensiblement les mêmes que sur le Pays Dunois : notamment les services aux personnes âgées, les actions sur l'habitat, les services auprès de la jeunesse ; sachant que deux communes du canton de Bonnat sont déjà dans la Communauté de Communes du Pays Dunois.
  - Complémentarité avec les Communes du Syndicat des trois lacs; cette complémentarité au pôle touristique de Crozant-Fresselines du Pays Dunois se présente en termes de structures d'hébergement et d'espaces de loisirs avec la possibilité de création d'une vallée des deux Creuse ; sachant que la Commune de La-Celle-Dunoise bénéficie déjà des apports communautaires du Pays Dunois et y a des attaches ancestrales dans les domaines scolaire et commercial.
- Propose donc le regroupement des trois Communautés de Communes des Deux Vallées, de Marche Avenir et du Pays Dunois, et de tout ou partie des Communes du Syndicat des trois lacs ; structure qui serait géographiquement cohérente en terme de proximité de deux pôles de services avec Bonnat et Dunle-Palestel, et qui présente des possibilités de développement homogène des terroirs existants.
- Refuse tout rattachement avec les Communes urbaines de Guéret et La Souterraine dont les objectifs ne prennent pas suffisamment en compte les problématiques et besoins des terroirs ruraux.